

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 6 août 2024

Date de publication précédente: 10 janvier 2019

No de fiche: 173GB-14

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

715 Spraflex® Gold (en vrac)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Lubrifiant à base de pétrole pour les transmissions par chaînes, les engrenages non protégés et les câbles métalliques.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeler Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SIMDUT 2022.

2.1.2. Informations complémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
3.2. Mélanges			
Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Bis(dibutylidithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	1-5	10254-57-6	Aquatic Chronic 4, H413
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	1-5	25619-56-1	Acute Tox. 4, H302/332 Skin Irrit. 2, H315
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	0,1-<1	112-34-5	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Autres Ingrédients:			
Huile minérale blanche (pétrole)	1-5	8042-47-5	Non classé
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.			
¹ Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH			
SECTION 4: PREMIERS SECOURS			
4.1. Description des premiers secours			
Inhalation:	N'est pas applicable		
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.		
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.		
Ingestion:	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.		
Protection des premiers secours:	Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.		
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés			
Peut provoquer une irritation légère des yeux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.			
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires			
Traiter les symptômes.			
SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
5.1. Moyens d'extinction			
Moyens d'extinction appropriés:	Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau		
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à débit élevé		
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange			
Produits de combustion dangereux:	Les chlorures, le SOx, les oxydes de carbone, l'azote, le soufre, le barium et autres vapeurs toxiques.		
Autres dangers:	Aucun		
5.3. Conseils aux pompiers			
Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.			
SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL			
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence			
Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.			
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement			
Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.			
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage			
Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.			
6.4. Référence à d'autres sections			
Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.			

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec. Les récipients doivent rester fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	SO	SO
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	SO	SO
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	SO	SO
Huile minérale blanche (pétrole)	(brouillard d'huile)	5

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser contre les brumes un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P2).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc nitrile).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	ambré	Viscosité cinématique à 40 °C	9 600 cSt @ 40 °C
Odeur	odeur de solvant	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	0,89 kg/l
% volatil (par volume)	37%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	n'est pas défini
Point éclair	133 °C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	ASTM D93	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Viscosité dynamique: 30 000 cPs @ 25 °C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les chlorures, le SOx, les oxydes de carbone, l'azote, le soufre, le barium et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition en usage normal:** Mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint de dermatite est en général affecté par l'exposition.**Toxicité aiguë -****Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange = 97 222 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Bis(dibutylthiocarbamate) de 4,4'-méthylène	DL50, rat	16 000 mg/kg
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	DL50 orale, rat	1 750 mg/kg (références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	DL50, souris	2 410 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	DL50, lapin	> 10 000 (références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	DL50, lapin	2 764 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg

Par inhalation:

ETA-mélange = 583 mg/l (vapeur).

Substance	Essai	Résultat
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	CL50, rat, 4 h	> 10 mg/l (vapeur, références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	CL0, rat, 4 h	> 2,1 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	CL50, rat, 4 h	> 5 mg/l (brouillard)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	Irritation de la peau, lapin	Modérément irritant (références croisées)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation légère des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	Irritation des yeux	Non irritant (références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Irritant (Score d'irritation de l'œil 2,33 - 2,78) ECETOC, 1998

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas de sensibilisation anticipée.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: Test d'Ames, négatif.
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum: Essai in vitro, bactérie, 3835negative. Huile minérale blanche (pétrole) : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: dans des études sur animaux de laboratoire, n'a pas perturbé la reproduction. Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum: pas d'effet significatif ou de danger critique connu. Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée:

Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène, 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Aucune toxicité prévue par aspiration sur la base de la viscosité.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Lubrifiant à base d'hydrocarbure semi-synthétique: 48 h CE50 (daphnie) et 96 h CL50 (poisson) > 1 000 mg/l, basé sur des données provenant de produits similaires. Bis(dibutylidithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: NOEC chronique (Daphnia magna) 21 jours > 0,247 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Lubrifiant à base d'hydrocarbure semi-synthétique: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Bis(dibutylidithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: ce produit n'est pas facilement biodégradable (OECD 301B, 28 jours: 21%). 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: facilement biodégradable (85%, 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile minérale blanche (pétrole): Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) > 6. Bis(dibutylidithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: log Ko/e = 6,73, estimé. 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants (BCF 1,4 - 3,2, QSAR).

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le matériau peut être stabilisé/solidifié ou incinéré pour l'élimination. Avant de l'évacuer au dépotoir, il se peut qu'il faille respecter au préalable les normes de traitement spécifiques au Barium. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ
TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE
TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Aucun	N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: H302/332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 6 août 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 5.2, 8.1, 9.1, 9.2, 11, 12.1, 12.2, 12.3, 12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.